

1er janvier 2013

National Crowdfunding Association of Canada
1 Yonge Street, Suite 1801
Toronto, ON
M5E 1W7

Exempt Market Dealers Association of Canada
1 First Canadian Place
100 King Street West, Suite 5700
Toronto, ON M5X 1C7

Cher(e) participant(e) au sondage,

Nous vous remercions de votre intérêt et de votre soutien dans la définition d'un cadre légal sur le financement participatif pour investisseurs au Canada. Nous vous remercions pour votre temps ainsi que vos opinions et commentaires.

Qu'est-ce que le financement participatif?

Le financement participatif est reconnu comme une nouvelle source de capitaux à un stade précoce pour les start-ups et les PME (petites et moyennes entreprises) qui ont besoin de financement pour développer et commercialiser des produits et des services innovants. Le financement participatif peut être défini comme «une collecte de fonds auprès de petits contributeurs du grand public (connu sous le nom de la foule) en utilisant l'Internet et les médias sociaux.

En quoi est-il important?

Les petites entreprises sont le moteur de l'économie canadienne. Par définition, les PME sont des micro-entreprises (1-4 employés), les petites entreprises (5-100) et moyennes entreprises (101 à 500). Les petites entreprises embauchent 48,3% de l'ensemble de la population active, tandis que 25% de la population canadienne sont des auto entrepreneurs employés. Presque une personne sur deux est directement touchée et fait appel à des petites entreprises pour leur survie. En 2009, les petites entreprises représentaient 28% du PIB total du Canada et exportaient une valeur de 68 milliards de dollars, soit 25% de la valeur totale des exportations du Canada. (Source)

Les petites entreprises font face à «un déficit du financement» et trouver du capital est devenu difficile (par exemple, 2 millions de dollars) à partir des méthodes de financement traditionnelles pour développer leurs idées et faire rouler les entreprises existantes. L'offre de capital de risque a baissé de 80% au cours des dix dernières années. En 2000, 5,9 milliards de dollars ont été investis dans 1007 start-ups canadiens selon Thomson Reuters, comparativement à seulement 1,1 milliard de dollars 2010 levé pour 357 entreprises canadiennes (Source). La collecte de fonds par l'intermédiaire des institutions traditionnelles coûte cher, n'est pas toujours disponible et souvent moins transparente, notamment pour les nouvelles start-ups qui cherchent des fonds de démarrage. Incubateurs et programmes d'accélération sont très concurrentiels et fonctionnent à pleine capacité.

Les entrepreneurs et l'innovation vont quitter le Canada. Sans une feuille de route claire pour le financement canadien des start-ups et des PME ou un processus d'accès au capital efficace et juridiquement viable, de nombreux entrepreneurs quitteront le Canada pour installer leurs entreprises dans les pays où le financement et l'environnement seront plus favorables (c.-à-États-Unis). Le Canada continuera de glisser vers le bas des classements mondiaux d'innovation et notre économie en souffrira

Statut légal actuel au Canada

Le **financement participatif sans** équité par internet permet au grand public de contribuer financièrement à des projets en échange de reconnaissance, de récompense ou de pré-achat d'un produit. Cette pratique est actuellement autorisée au Canada et gagne en popularité (par exemple, Kickstarter, IndieGoGo et RocketHub). En décembre 2012, NCFA Canada a identifié un total de 43 portails généraux et spécialisés en financement en Ontario, au Québec, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Voir l'annuaire canadien sur le financement participatif.

Le **financement participatif par** équité n'est pas légalement autorisé au Canada, mais sérieusement envisagé par les autorités réglementaires canadiennes en valeurs mobilières, telles que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario comme un moyen viable pour soutenir les start-ups canadiens et les PME. Le financement participatif avec équité suppose que la distribution des titres se fera par Internet via un portail de financement participatif et grâce à l'utilisation des médias sociaux. Si la pratique est légalisée au Canada, le grand public serait autorisé à investir financièrement dans des start-ups canadien et des PME via Internet en échange d'actions (par exemple, les actions ordinaires).

Faciliter la distribution de titres financiers par Internet a gagné beaucoup d'intérêt au niveau international et a déjà été légalisée ou admise par des lois en vigueur dans plusieurs pays, comme l'Australie, Royaume-Uni et aux Pays-Bas. En avril 2012, un cadre d'actions sur le financement participatif a été approuvé aux États-Unis dans le cadre de la loi JOBS Act.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières - Propositions de financement participatif par équité

Le 14 décembre 2012, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la CVMO) a publié un papier CVMO consultation du personnel 45-710 intitulé « Considerations for New Capital Raising Exemptions » et **accepte les commentaires du public jusqu'au 8 mars, 2013.** (Document de la CVMO)

En outre, le 20 décembre 2012, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), autre que l'Ontario et de la Colombie-Britannique, a publié l'Avis 45-311 CSA multilatéral appelé « Dispenses de certaines obligations relatives aux états financiers de la dispense pour placement au moyen d'une notice d'offre visant à faciliter l'accès aux capitaux par les petites entreprises » (Avis des ACVM 45-311), qui prévoit des dérogations à certaines exigences de l'Annexe 45-106A2 dans le cadre de l'article 2.9 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription. (NI 45-106). (Multilateral avis des ACVM ici).

Le CSA accepte les commentaires du public sur l'avis des ACVM 45-311 jusqu'au 20 février 2013 - la fin de la période de commentaires.

CSA Avis 45-311 modifie légèrement l'exonération d'offre memorandum à l'article 2.9 du Règlement 45-106 (l'exemption OM). En simple, elle propose un certain relâchement des exigences liées aux états financiers à condition que:

- l'émetteur n'est ni un émetteur assujéti, ni un fonds d'investissement, ni une entité de placement hypothécaire et ni un émetteur du secteur immobilier;
- l'émetteur n'est pas engagé dans la distribution de titres complexes;
- le montant levé par un groupe émetteur (l'émetteur et certains émetteurs reliés) ne doit jamais dépasser 500.000 dollars, et
- le coût d'acquisition global de l'ensemble des titres distribués par une entreprise émettrice à un acheteur ne doit pas dépasser 2000 \$, pendant la distribution d'actions ni dans les 12 mois précédant la date de distribution.

Les ordonnances d'exemption expirent le 20 décembre 2014.

Sondage canadien sur le financement participatif

Les commanditaires du sondage: "National Crowdfunding Association of Canada Crowdfunding (NCFA Canada)" en partenariat avec "Exempt Market Dealers Association of Canada (EMDA)" ont réalisé le sondage national sur le financement participatif en se concentrant sur les participants du financement participatif, les propriétaires d'entreprises en particulier les PME, les investisseurs et le public en général .

But: Obtenir une meilleure compréhension des opinions des divers intervenants sur la légalisation du financement participatif pour investisseurs au Canada et de fournir un rapport des résultats aux autorités canadiennes en valeurs mobilières suite au cadre du financement participatif pour investisseurs émis par la CVMO et les ACVM.

Date limite du sondage: Prière de compléter ce sondage avant le **22 février 2013**.

Documents et ressources:

- Sondage et glossaire
- Sélection du document sur le financement participatif par les employés de la CVMO pour consultation 45-710
- Ressources et liens sur le financement participatif

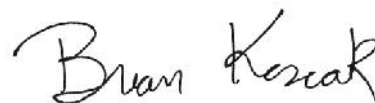
Résultats: Les résultats du sondage seront compilés et envoyés par courriel à tous les participants qui ont indiqué vouloir recevoir une copie de l'enquête avant d'être mis en ligne sur le site web NCFA Canada à l'adresse: www.ncfacanada.org et le site du EMDA à l'adresse: www.emdacanada.com.

Nous vous remercions de votre intérêt et soutien dans l'examen de ce cadre sur le financement participatif par équité pour le Canada. Nous vous souhaitons le meilleur pour 2013 –Bonne année!

Cordialement,



Craig Asano
Fondateur et directeur exécutif
National Crowdfunding Association of Canada



Brian Koscak
Président
Exempt Market Dealers Association of Canada